

SERVICE: SECRETARIAT

Visa du Service:

Visa de Mme la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- CONSEIL COMMUNAL - Mandature 2019-2024 - Règlement d'ordre intérieur - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-13, L1122-14, L1122-18, L1122-34, L6431-1 et 2;

Vu sa décision du 25 février 2019 retirant l'examen du point de l'ordre du jour de ladite séance;

Vu la décision du Collège communal du 15 mai 2019;

Vu l'avis émis par la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire" en sa séance du 23 mai 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'abroger toute disposition précédente à l'adoption du présent règlement.

Art. 2.- D'adopter son règlement d'ordre intérieur, tel que figurant en annexe.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération et son annexe à la Direction générale des Pouvoirs locaux (D.G.O.5), pour exercice de la tutelle générale, ainsi qu'à tous les membres du Conseil.